

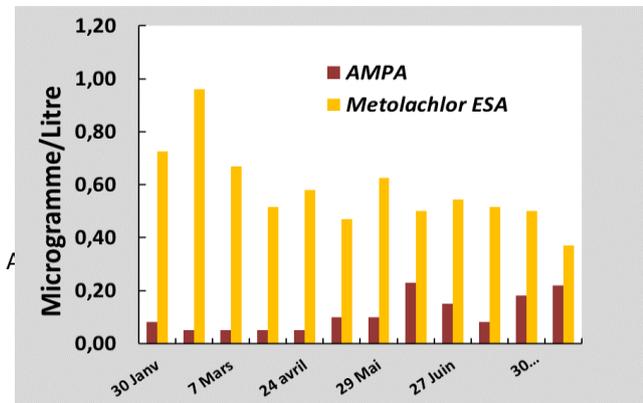
# Rencontre avec Jean-François Mary et les élus de Redon Agglomération à propos des pesticides en Pays de Redon

## 1. Rappel du contexte local :

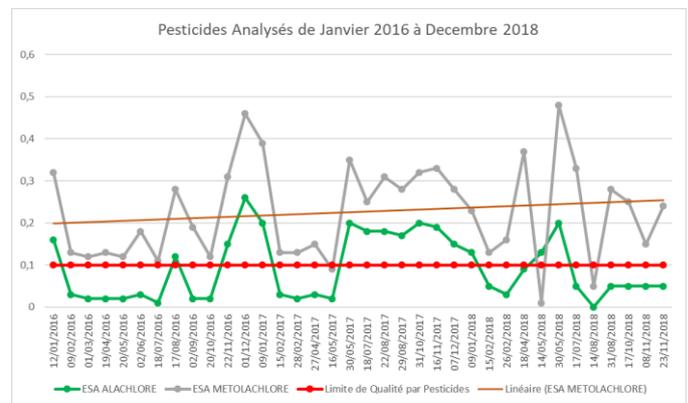
- La contamination récurrente et la fermeture d'un captage au niveau de la nappe de Massérac pour cause de pollution par les pesticides de synthèse.
- Le dépassement de la limite réglementaire eau potable à l'usine du Paradet à Redon au cours de l'été 2018 par une substance, le Métolachlore ESA. Le sujet a été régulièrement abordé en conseil municipal depuis Octobre 2018 et un vœu pour la qualité de l'eau et contre l'usage des pesticides de synthèse a été voté.
- Une mobilisation citoyenne forte sur le site de Massérac par l'organisation de plusieurs manifestations par un collectif regroupant désormais près de 400 personnes.
- Création d'environ 10 groupes du mouvement coquelicots en Pays de Redon qui se réunissent tous les premiers vendredis de chaque mois devant des mairies de l'agglomération.
- Inauguration en juin 2018 de la nouvelle Coop Bio « le héron Bleu » à Redon. La surface de vente a été pratiquement multipliée par 2 par rapport à l'ancien magasin. Cette dynamique autour de l'alimentation biologique peut en grande partie s'expliquer par l'aspiration croissante des citoyens à éliminer totalement le risque pesticide de l'alimentation.

## 2. Quelques données sur l'état de la contamination des eaux brutes en Pays de Redon

Le Pays de Redon possède de nombreux cours d'eau ainsi que des réserves d'eau souterraine. Il n'est pas possible de connaître pour chacune des masses d'eau la quantité de pesticides présente tout au long de l'année, faute d'avoir des analyses suffisantes. Toutefois, les données disponibles sur l'Oust à Redon et la nappe de Massérac des tendances identiques.



Concentration en pesticides AMPA (métabolite du glyphosate) et en Métolachlore ESA (métabolite du métolachlore) sur l'Oust au niveau d'Aucfer à Redon, au premier semestre 2018.



Evolution de la concentration en pesticides de l'eau du captage de Massérac, qui se trouve dans une nappe qui est sous la Vilaine.

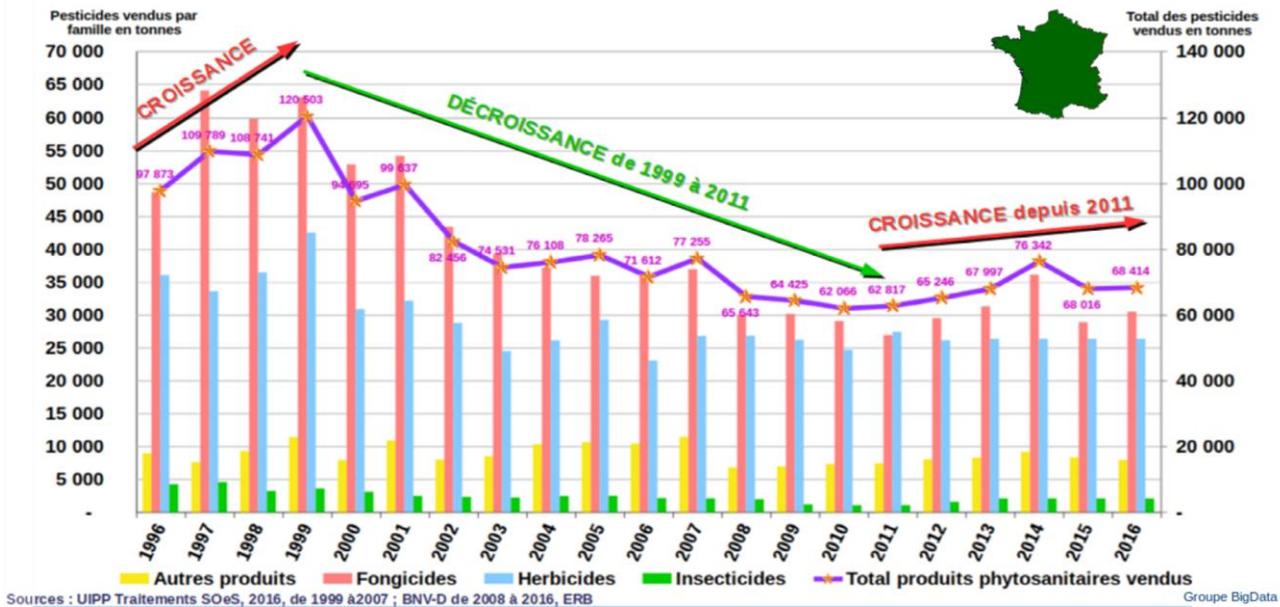
Les constats suivants s'imposent :

- La contamination de la ressource en eau par les pesticides est généralisée et croissante. Les pesticides sont détectés dans l'eau désormais tout au long de l'année et plus seulement aux périodes d'épandage.
- La pollution est principalement d'origine agricole.
- 70 et 80 molécules sont actuellement détectées. Parmi elles les plus fréquemment repérées sont le métolachlore ESA, l'AMPA et l'alachlore ESA. Notons que tous les pesticides et leurs métabolites ne sont pas recherchés. D'après Eaux et Rivières de Bretagne, il y aurait entre 200 et 300 substances différentes dans les eaux.

## 3. Progression des ventes de pesticides

Voici l'état des ventes de pesticides sur l'hexagone :

## VENTES DE PRODUITS PESTICIDES EN MÉTROPOLE



Alors qu'une décroissance était observée depuis 1999, la croissance des ventes en France a repris depuis 2011. Le plan « Ecophyto II », adopté par le Grenelle de l'environnement en 2008 visait une première réduction de 25 % de la consommation de pesticides d'ici 2020. Pourtant, le 27 juin 2018, les ministères de l'Agriculture, de la Santé, de la Recherche et de la Transition écologique, faisaient le constat d'une augmentation de 12 % de l'usage des pesticides entre 2014 et 2016.

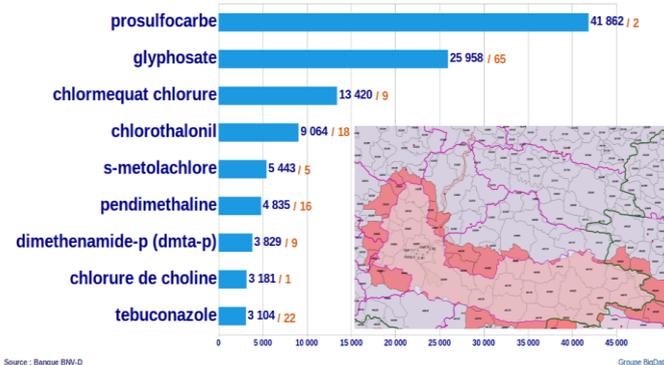
**Entre 2011 et 2016, il y a eu une augmentation de 30 % de la vente des produits phytosanitaires sur le bassin de la Vilaine.**

Quelques chiffres **éloquentes au plan local**. En 2017, ce sont :

- **172 tonnes** de pesticides sur la nappe de Massérac.
- **243 tonnes** sur le bassin versant de l'Oust (captage du Paradet)

### NAPPE DE MASSÉRAC - 10 IÈRES SUBSTANCES + UTILISÉES

2017 - 1 BV - QUANTITÉS EN KG - Nbr de Prdts = / XX



Toutes les substances mentionnées se dégradent en 17 métabolites, dont seulement 3 sont recherchés à ce jour : l'Ampa, l'Esa-métolachlore et l'Oxa-métolachlore

## 4. Des impacts sur les eaux de consommation humaines

L'eau issue du captage de Massérac est distribuée dans la Région de Guéméné Penfao dans les communes de Avessac, Conquereuil, Derval, Guéméné-Penfao, Marsac-sur-Don, Massérac, Pierric, Saint-Nicolas-de-Redon. Depuis quelques mois, une interconnexion avec le captage de Redon est en place et l'eau arrivant dans les communes est un mélange des 2 captages Massérac – Redon. L'eau est prélevée dans la nappe et est redistribuée au robinet sans aucun traitement ou filtrage.

Ainsi, les pesticides présents dans les eaux brutes se retrouvent avec la même concentration dans les eaux de consommation humaines...

En 2017, sur une période de 7 mois, **du fait du dépassement de la limite de qualité pour le total des pesticides analysés**, l'eau a été considérée comme :

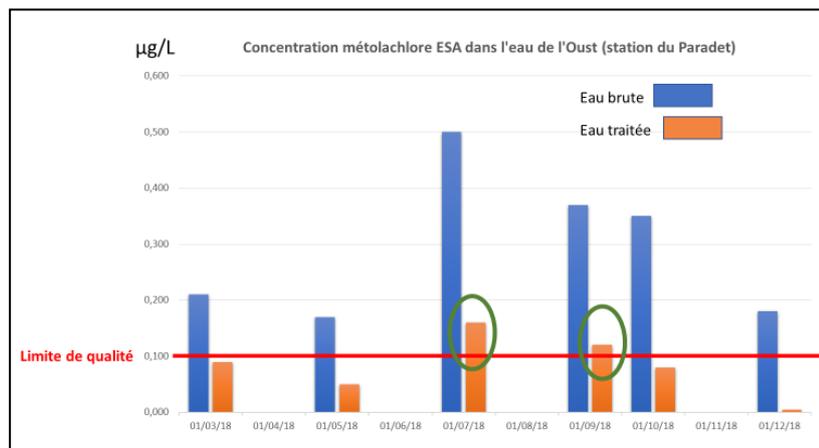
- Eau d'alimentation non-conforme aux exigences de qualité.

Sur une période de 3 ans (de janvier 2016 à décembre 2018), du fait de la présence d'un pesticide (esa-métolachlore) en concentration supérieur jusqu'à 5 fois la limite de qualité, l'eau a été considérée :

- Eau non conforme aux limites de qualités

Le dépassement des limites réglementaires de qualité est désormais constant et inquiète la population, même si cette eau est distribuée est considérée par les pouvoirs publics comme potable. Toutefois le collectif Sans pesticides de Massérac déplore que l'information de la population sur la situation n'ait pas eu lieu. En effet la réglementation en vigueur impose que lorsque la concentration en pesticides a été supérieure à 0,1 µg/l pendant plus de 30 jours au cours des 12 derniers mois, alors la population doit être avertie.

A Redon la situation sanitaire est différente. La ville possède sa propre usine d'eau potable, rue du Paradet, gérée par la société Véolia. L'eau est puisée dans le canal de Nantes à Brest alimenté par l'Oust et subit une série de traitements physico-chimiques. A la différence de l'eau de Massérac, cette eau subit un traitement au charbon actif qui permet d'atténuer la présence des pesticides dans l'eau distribuée. Cependant, ce traitement n'est pas la garantie de ne pas retrouver des pesticides dans l'eau du robinet puisque l'été 2018 (cf schéma) l'eau distribuée contenait du métolachlore ESA à des concentrations supérieures aux limites de qualité, l'efficacité du filtre au charbon actif s'atténuant au cours du temps.



## 5. Enjeux et perspectives en Pays de Redon

Les pesticides sont des biocides qui ont un impact fort sur les écosystèmes. Leur dissémination dans l'environnement est une des causes de la baisse importante de la biodiversité sur ces dernières décennies : insectes, oiseaux, poissons, petits mammifères et aussi la diversité de la flore sauvage.

Les pesticides ont aussi un impact sur la santé humaine (cancers de la prostate, baisse de fertilité masculine, maladie de Parkinson, autisme, etc...). Certaines études montrent des conséquences graves du glyphosate sur les rats, et ce pour des concentrations très faibles (0,1 µg/L). [Étude de GE Séralini de 2012 portant sur des rats nourris par des aliments contenant du glyphosate]

Une étude récente de l'Inra a montré des conséquences de l'effet d'une multiplicité de pesticides ingérés à des doses infimes sur des souris, appelé : effet cocktail. Etude qui montre que ce n'est plus la « dose qui fait le poison » mais bien la diversité des substances toxiques, même à des concentrations infinitésimales, retrouvées dans l'eau ou un aliment.

L'exigence des citoyens est aujourd'hui plus forte. Les habitants du Pays de Redon veulent une transparence plus grande sur la qualité sanitaire de ce qu'ils boivent et mangent. Cette tendance se renforcera vraisemblablement dans les années à venir avec, à l'échelon local, une nécessité de davantage d'investissements des collectivités que ce soit dans la préservation des ressources naturelles ou le traitement des eaux brutes pour la consommation des habitants.

Pour exemple, la ville de Redon a dû changer en Octobre 2018, c'est-à-dire beaucoup plus rapidement que prévu, le filtre à charbon actif sur sa station du Paradet. Le coût du charbon n'est pas négligeable (60 000€). La permanence de la contamination de la ressource par les pesticides, si aucune action préventive n'est entreprise, imposera de procéder régulièrement à la même opération, avec certainement à court ou moyen terme un accroissement du prix de l'eau pour les redonnais.

Du côté de Massérac, il n'est pas encore prévu d'envisager ce type de traitement, mais le syndicat devra faire un choix d'ici peu : soit il investit pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, soit le réseau se raccrochera définitivement à celui de Redon ou de l'usine de Férel. Dans tous les cas de figure, le prix de l'eau pour les habitants des communes concernées sera à la hausse.

*La situation des pesticides n'est pas spécifique au Pays de Redon. Toutefois, localement nous estimons qu'il y a des initiatives à mener, et ce, sans attendre des décisions politiques à l'échelle de l'Etat ou de l'Europe.*

## **6. Propositions d'actions à mener en Pays de Redon**

- 1) Renforcer la surveillance des eaux brutes et des eaux distribuées en l'adaptant aux nouvelles réalités de la contamination (nombre croissant de molécules, fréquence des analyses, ...) et en diffusant largement les résultats auprès des populations et associations. En établissant la transparence des données, les citoyens seront aussi responsabilisés par rapport à leurs comportements quotidiens vis-à-vis de leur environnement.
- 2) Collecter et traiter les données à l'échelle de l'agglomération de telle manière à guider la décision publique.
- 3) Etre pro-actif vis-à-vis du traitement : entretien des dispositifs existants et investissement dans des filières à risque « 0 » ; évaluation économique des coûts passés, actuels et futurs du traitement, notamment si la contamination continue de s'accroître. Il faudra intégrer ces exigences dans la perspective de la compétence eau qui serait prise par l'agglomération de Redon en 2020.
- 4) Etre pro-actif également vis-à-vis de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole.
  - a. Pousser pour que la puissance publique accélère les démarches engagées sur le front de l'interdiction de l'usage des pesticides en agriculture (interdiction du glyphosate, soutien au bio, soutien formation des agriculteurs, soutien de la recherche pour se passer des pesticides,...).
  - b. Veiller au respect absolu des réglementations en vigueur relatives aux restrictions d'usage des pesticides dans les périmètres de protection et dans les zones sensibles.
  - c. Se rapprocher de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du bassin versant de la Vilaine où se retrouvent maintenant tous les élus des EPCI responsables de la compétence-eau.
  - d. Se rapprocher des EPCI amont sur le territoire desquelles est épanchée une partie importante des pesticides trouvés à l'aval – instituer un dialogue amont-aval entre EPCIs et avec la profession agricole – appeler à une solidarité amont-aval des EPCIs, démarche encouragée par la Région Bretagne.
  - e. Porter au plan régional la difficulté face à laquelle se trouve les petites EPCIs situées à l'aval de bassins versants agricoles intensifs. En effet, il y a une certaine incapacité pour ces EPCIs de mobiliser des moyens équivalents aux grandes collectivités comme Rennes Métropole pour contractualiser avec les agriculteurs afin que ceux-ci modifient leurs pratiques vers moins d'usage de pesticides (passage au bio) ou vers une plus grande protection des eaux de surface vis-à-vis des pesticides épanchées (plantation de haies, construction de talus, etc...).
  - f. Réclamer que Redon agglomération que le bassin de l'Oust puisse devenir territoire d'expérimentation pour étudier les leviers et mécanismes de cette solidarité amont –aval.

## **7. Quelques vœux pouvant être émis en direction de l'Etat (reprise de vœux émis par la ville de Redon)**

- 1) Harmoniser les arrêtés préfectoraux de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, en se basant sur l'arrêté de Loire-Atlantique pour interdire l'usage des pesticides dans les zones inondables.
- 2) Faire en sorte que la définition du périmètre des zones inondées et donc interdites de pesticides, soit celui des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI).
- 3) Renforcer l'interdiction stricte des pesticides dans les zones à risques (zones humides, bords de fossés et de ruisseau, périmètres de protection des captages) et faire respecter cette interdiction,.
- 4) Faire en sorte de conditionner les aides financières accordées à la profession agricole à l'obtention de résultats avérés sur le plan de la qualité de l'eau.
- 5) Développer sans attendre les aides à la conversion des systèmes de production agricole utilisant encore des pesticides.
- 6) Attribuer aux Régions la compétence eau et agriculture afin de mettre en œuvre rapidement des mesures adaptées à la Bretagne tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

*Document remis par : Gérard Gruau (Directeur de Recherche CNRS) ; Etienne Dervieux (responsable du groupe bigdata de l'association Eaux et Rivières de Bretagne), Alain Grohan (membre du Collectif Sans pesticides et ex-paysan), Jean-François Lugué (élu, membre de la commission environnement)*